

Diploma of Advanced Studies HES–SO en Pratique d'orchestre

Descriptif de module

Filière(s)	Post-grade
Orientation(s)	Pratique d'orchestre
1. Intitulé	
Intitulé du module	Musique de chambre
Code	
Type du module	☐ Formation principale ☐ Formation spécifique ☒ Formation complémentaire
Niveau du module	☒ 1 ^{er} ou 2 ^{ème} semestre
Site	☒ Genève ☐ Neuchâtel
Niveau du cours	☐ Module sur un semestre ☒ Module sur deux semestres consécutifs ☐ Module d'été ☐ Module d'hiver
2. Organisation	
Crédits ECTS	2
Langue(s) d'enseignement	☒ Français ☐ Allemand ☐ Italien ☒ Anglais
3. Prérequis	
Formation initiale	Être titulaire d'un master d'interprétation ou titre jugé équivalent
Admission	Réussir les épreuves d'admission au stage pratique (stagiaire à l'OSR)
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
• Interprétation dans le domaine de la musique de chambre. • Élargir son répertoire avec des œuvres représentatives de sa spécialisation, tout en affirmant son expressivité grâce à une maîtrise technique avancée. • Développer des compétences d'écoute. • Acquérir un sens harmonique. • Atteindre un équilibre sonore et expressif au sein de l'ensemble.	

- Partager les responsabilités musicales et artistiques, en développant des compétences en communication verbale et non-verbale. - Se préparer efficacement aux répétitions et sessions de travail.	
5. Contenu et forme de l'enseignement	
Un projet de musique de chambre (16h) avec des étudiant-e-s du DAS, de Bachelor ou de Master de la HEM.	
6. Modalités d'évaluation et de validation	
Examen devant jury avec expert(s) externe(s). Note de 1 à 6 au 10ème de point. Seuil de réussite : 4. Dans certains cas, la prestation publique a lieu en dehors de la HEM. Dans ce cas, la validation se fait par acquis/non acquis en présence d'un-e membre de la direction de la HEM.	
7. Modalités de remédiation et de répétition	
Possibilité	☒ Remédiation possible ☒ Pas de répétition
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9. La remédiation de l'examen porte sur l'ensemble du champ étudié correspondant, ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e.
8. Remarques	
Taux de présence requise aux cours : 90%	
9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Selon liste mise à jour annuellement	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	07.10.2024
Instance de validation	Conseil de domaine Musique et arts de la scène
Historique	Relecture et mise à jour RMI 29.08.2024